



Paris habitat ex opac c' est plus fort que toi

Par **francis2312**, le **18/10/2008** à **17:40**

Bonjour,

Depuis 2006 je dois 1 loyer à mon bailleur, qui a déposé une demande de recouvrement chez un huissier, j'ai pris contact suite au courrier de l'huissier avec l'assistante sociale de la société "Paris-habitat" (ex OPAC) il y a 3 semaines pour arrangement à l'amiable. Depuis, plus de nouvelle mais, j'apprends par l'huissier que la société, pour l'instant, réfléchit.

Problème : depuis ce loyer de 2006 je paie régulièrement mon loyer et mon parking mais je n'ai plus accès à celui-ci car mon bip ne fonctionnant plus je l'ai rendu à la gardienne pour échange et elle dit ne pas m'en donner un autre (ordre du bailleur) tant que mon souci de loyer de 2006 ne sera pas résolu.

En attendant, depuis 2006, je paie mon box et mon loyer régulièrement et depuis 2 mois je ne peux plus me garer dedans, je dois trouver une place dans la rue.

Cela est-il légal ou pas.

Merci d'avance à toutes et tous.

Francis

Par **Tisuisse**, le **19/10/2008** à **14:08**

Bonjour,

Si vous commencez par régler votre dette, cela n'arrangerait-il pas les choses ? Après tout, c'est bien votre loyer impayé de 2006 qui vous met dans cet embarras, non ? Depuis au moins 2 ans, vous n'avez pas réussi à apurer cette dette ? étonnant, non ?